

Image not found or type unknown



Annulation de commande de meuble

Par **hequet_old**, le **04/12/2007** à **10:07**

bonjour,

j'ai signé un bon de commande ce dimanche 2 décembre, d'un montant de 4000 €, un chèque d'acompte de 500 € à encaisser que le 20/12 et 500€ à la livraison (début février) et le solde en 10 fois sans frais.

je me suis rendue le 3 décembre dans un autre magasin de meme enseigne et là le vendeur m'a fait un devis de 200 € moins et il nous propose meme de descendre encore le prix si on revenait pour signer

ai-je le droit d'annuler ma commande dans le 1er magasin ?

j'attends une réponse assez rapide svp merci